

PRODUIRE UNE OFFRE LOCATIVE PRIVÉE ACCESSIBLE AVEC UN PRÊT TRAVAUX

Financer des travaux dans un bien destiné à être loué
à un jeune martiniquais de moins de 30 ans

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT



- **Propriétaires bailleurs**, y compris les sociétés civiles immobilières (SCI) composées uniquement de personnes physiques

→ Le logement se situe en Martinique et est destiné à être loué à un jeune de moins de 30 ans

OPÉRATIONS FINANÇABLES



- Travaux de mise aux normes d'habitabilité ou d'économie d'énergie, travaux d'amélioration de la vie quotidienne ...

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE



- **Prêt jusqu'à 30 000 €**
- Taux d'intérêt nominal annuel : 1 % hors assurance obligatoire
- Durée de remboursement : dans la limite de 20 ans



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple de remboursement au 4 janvier 2022 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un prêt amortissable remboursable en 240 mois (20 ans) en 2 périodes composées d'un différé d'amortissement de 10 ans (120 mois) et d'une période d'amortissement de 10 ans (120 mois), d'un montant de 30.000,00 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 1,00 %, hors assurances obligatoires, soit un TAEG fixe de 1,47% assurances décès-PTIA comprises, remboursement pendant la première période de 120 mensualités de 10,25 € puis, pendant la seconde période, 120 mensualités de 299,34 €, soit un montant total dû par l'emprunteur de 37.150,80 €. L'assurance décès-PTIA proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 10,25 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,50 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 2.46 €. Le coût de l'assurance varie selon la durée de la période de différé retenue et l'âge de l'emprunteur. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.



Les financements sont accordés par Action Logement Services dans la limite du montant maximal des enveloppes disponibles.



BON À SAVOIR !

- Prêt sans frais de dossier
- Le bailleur s'engage à signer un bail d'habitation avec un jeune de moins de 30 ans qui occupera le logement à titre de résidence principale et s'engage à respecter des plafonds de loyer.



+ D'INFOS

>> Consultez notre site Internet :
[actionlogement.fr/
outre-mer](http://actionlogement.fr/outre-mer)



CONTACTEZ-NOUS

- Martinique : 05 96 75 31 31